

La rencontre des légendes

18^e ÉDITION

TOUR DE CORSE HISTORIQUE

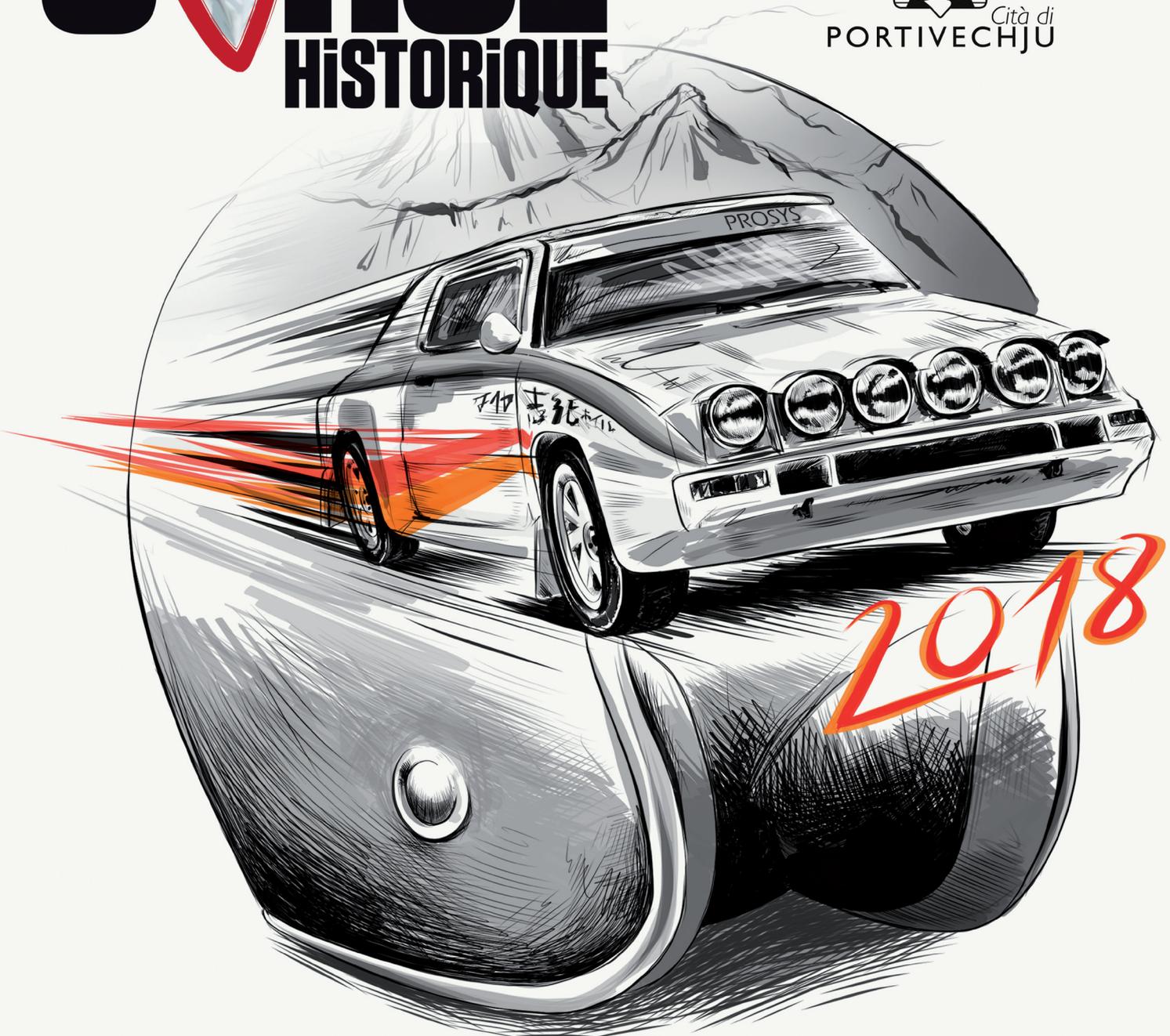


RÈGLEMENT PARTICULIER VHC/VHRS

Ville de PORTO-VECCHIO



Cità di PORTIVECHJU



DU 8 AU 13 OCTOBRE
www.tourdecorse-historique.fr



PIRELLI

PARTENAIRE DU

La rencontre des légendes

TOUR DE CORSE HISTORIQUE 2018



Vainqueur du Tour de Corse Historique avec le P7™ Corsa Classic



Vainqueur du Championnat de France des Rallyes VHC avec le P7™ Corsa Classic



PRÉSENCE DE LA STRUCTURE
PIRELLI TOUT AU LONG DU RALLYE.
MONTAGE - VENTE - CONSEILS TECHNIQUES



À GAGNER

DES DOTATIONS PIRELLI
PRESTIGIEUSES*

CASQUETTES PIRELLI
EDITION TOUR DE CORSE HISTORIQUE 2018



12 PNEUMATIQUES GRATUITS :

- 4 pneumatiques offerts à un équipage Pirelli dont la cylindrée est inférieure à 1600cc**
- 4 pneumatiques offerts à un équipage Pirelli dont la cylindrée est comprise entre 1600 & 2000cc**
- 4 pneumatiques offerts à l'équipage Pirelli ayant effectué la plus belle remontée tout au long du rallye***

* Photo non contractuelle.

** Réservé aux concurrents ayant acheté 4 pneumatiques auprès de la société IVALTO pour le Tour de Corse Historique 2018. Tirage au sort en fin de Rallye. Pneumatiques identiques à ceux achetés auprès de la structure IVALTO.

*** Remise des 4 pneumatiques en fin de rallye après publication des classements officiels signés par la direction de course. Pneumatiques identiques à ceux achetés auprès de la structure IVALTO.

Informations techniques et commandes :

IVALTO
DISTRIBUTEUR OFFICIEL PIRELLI COMPÉTITION

Distributeur Officiel Pirelli Compétition

04.37.41.74.34
contact@ivalto.com
www.ivalto.com

P7™ CORSA Classic
LA RÉFÉRENCE DES
PNEUMATIQUES VHC.



SOMMAIRE

PROGRAMME	HORAIRES	4
VHC		
ARTICLE 1.	ORGANISATION	5
ARTICLE 2.	ASSURANCES	7
ARTICLE 3.	CONCURRENTS ET PILOTES	7
ARTICLE 4.	VOITURES ET EQUIPEMENTS	8-12
ARTICLE 5.	PUBLICITE	12
ARTICLE 6.	SITES ET INFRASTRUCTURES	12
ARTICLE 7.	DEROULEMENT DU RALLYE	13
ARTICLE 8.	RECLAMATION – APPEL	14
ARTICLE 9.	CLASSEMENTS	14
ARTICLE 10.	COUPES	14
VHRS		
ARTICLE 1.	ORGANISATION	15
ARTICLE 2.	ASSURANCES	15
ARTICLE 3.	CONCURRENTS ET PILOTES	15-16
ARTICLE 4.	VOITURES ET EQUIPEMENTS	16-17
ARTICLE 5.	PUBLICITE	17
ARTICLE 6.	SITES ET INFRASTRUCTURES	17
ARTICLE 7.	DEROULEMENT DU RALLYE	17-19
ARTICLE 9.	CLASSEMENTS	19
ARTICLE 10.	COUPES	19
ANNEXE I	ITINERAIRE	22-23
ANNEXE II	MATERIEL DE CHRONOMETRAGE TRIPY	26-28
ANNEXE III	TABLEAU DES INDICES DE PERFORMANCE	30

PROGRAMME

Lundi 2 juillet 2018		Parution du règlement
Vendredi 14 septembre 2018		Clôture des engagements
28, 29 et 30 septembre 2018 5, 6 et 7 octobre 2018	9h00 à 19h00	Reconnaitances
Lundi 8 octobre 2018	14h00 à 20h00	Vérification des documents Terre plein de la Marina - Porto-Vecchio Vérifications techniques, Terre-plein de la Marine – Porto Vecchio
Mardi 9 octobre 2018	9h00 à 15h00	Vérification des documents Terre plein de la Marina - Porto-Vecchio Vérifications techniques, Terre-plein de la Marine – Porto Vecchio
	10h00 à 17h00	Séance de roulage
	14h00 16h00	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs Publication des équipages admis au départ
	17h00	Mise en parc des voitures à Porto Vecchio Terre-plein La Marine - Porto Vecchio
	17h00	Briefing Pilotes et Direction de Course Terre plein de la Marina
	18h30	Cérémonie de Départ du Rallye Centre ville Porto Vecchio
Mercredi 10 octobre 2018	09h00	Départ de la 1^{ère} Etape Terre-plein La Marine - Port Vecchio
	16h23	Arrivée 1^{ère} Etape Stade Armand Cesari – Furiani
	19h23	Parc Fermé Place St Nicolas - Bastia
	21h00	Publication des résultats partiels
Jeudi 11 octobre 2018	09h00	Départ 2^{ème} Etape Place St Nicolas - Bastia
	15h27	Arrivée 2^{ème} étape Parking Ogliaastro - Calvi
	18h27	Parc Fermé Port de Commerce – Calvi
	21h00	Publication des résultats partiels
Vendredi 12 octobre 2018	09h00	Départ 3^{ème} Etape Port de Commerce – Calvi
	15h09	Arrivée 3^{ème} étape Parking Hippodrome Vignetta – Ajaccio
	18h09	Parc Fermé Esplanade U Casone - Ajaccio
	21h00	Publication des résultats partiels
Samedi 13 octobre 2018	08h30	Départ 4^{ème} Etape Esplanade U Casone - Ajaccio
	14h37	Arrivée du Rallye Terre plein la marine - Porto Vecchio
	15h30	Vérifications finales Porto Vecchio - Garage Renault BALES
	16h30	Publication des résultats du Rallye
	19h00	Remise des Prix – Soirée de Clôture Porto Vecchio

REGLEMENT PARTICULIER - VHC

Réglementation opposable

Le présent règlement particulier de l'épreuve complète les règles spécifiques des rallyes VHC et les réglementations de la Fédération Française de Sport Automobile.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse, organisateur administratif et l'Association Tour de Corse Historique, organisateur technique, organisent sous le patronage de la Collectivité territoriale de Corse, le 18ème Rallye Tour de Corse Historique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 647 en date 7 septembre 2018, et le Visa de la Ligue Corse du Sport Automobile N°04/VHC/2018 du 11 juillet 2018

Comité d'Organisation

Président : José ANDREANI

Vice-Présidents : Philippe GIOVANNI
Jean Jo PRUNETTI

Trésorier : Gérard CESARI

Secrétaire Générale : Marie Ange DINI

Membres :

Catherine BELON	Mathieu LEONARD
Cathy BAILE	Saïd AHMAMAD
Antoine CASANOVA	Christian PAOLI
Alain CHIARI	Christian PADOVANI
Jean FANCELLU	Romain PHILIP
Corine GAYDOU	Pierre PIERGIGLI
Jean François GIOVANANGELI	Charly RAGNE
Michel GRANDSERRE	Frédéric TRAVERSARI
Claudine GRANDSERRE	
Abdel KAJEOUI	

Secrétariat du rallye, Adresse : Tour de Corse Historique
Route de Muratello - BP 15
20538 Porto Vecchio Cedex

Téléphone : 00 33 (0) 4 95 70 67 33
Email : tourdecorsehistorique2a@gmail.com

Directeur de Course Antoine CASANOVA : Téléphone : 00 33 (0)6 13 02 58 38

Permanence du Rallye : Villes étapes

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Fabien ZYCH	4626/0810
	Membres	Nahide ENNAM	53564/0515
		Vincent FATTACCIO	8025/0605
Directeur de Course :		Antoine CASANOVA	4042/0615
Directeurs de Course Adjoints :		Sylvie ZYCH	3416/0810
		Nicole BONNET	7422/0901
		Christian LECA	8021/0605
Responsable PC / Direction de Course		Corinne GAYDOU	53537/0617
Directeurs de Course délégués aux parcs de regroupements :		Robert GALLI	9206/0745
Directeurs de Course délégués à la voiture tricolore :		Marc CIER	2942/0706
		Cathy BAILE	174066/0617
		Jean Pierre LABAUNE	7166/0508
Directeurs de Course délégués aux E.S. :		Daniel VERNET	147321/0508
		Christian CANADA	7252/0615
		Alain RAULT	
		Bruno MUSELLI	2403/0508
		Jacques GAUTHIER	35196/0731
		Noel BASTIANAGGI	2221/0606
		Ernest DI BERNARDINO	7100/
Commissaire Technique Responsable :		Thierry GARBI	16028/1801
Commissaires Techniques :		Jean-Jacques PAOLETTI	7473/0606
		Gérard MUZI	38806/0617
		Christophe OLIVIERI	169602/0603
		Henri PINET	11855/0606
		Valérie ROUSTAND	122514/0606
		Michel RAMU	2669/0730
Chargés des relations avec les concurrents (CS)		Claude PAOLETTI	40448/0606
		Manuella PRADES	34242/1442
		Claude DELOUBES	16424/1110
Organisateur Technique :		Catherine BELON	192324/0617
Responsable des Classements :		Jean Louis ORSINI	12012/ACM
Chargé des relations avec la presse :			
Responsable Site Internet :		Thibault ANDRE	
Responsable réseaux sociaux :		Marie Laure LEONETTI	

A l'exception du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2P. ELIGIBILITE

Le rallye Tour de Corse Historique compte pour le TROPHEE Jean Charles MARTINETTI du vainqueur du plus grand nombre d'ES, le TROPHEE JEAN CANONICI des coéquipiers et le CHALLENGE PIERROT ORSINI au triple vainqueur du TOUR DE CORSE HISTORIQUE.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront avisés par affichage sur le site www.tourdecorse-historique.fr de leur convocation pour les vérifications administratives – Terre plein de la Marina PORTO VECCHIO, prévues le 08 octobre 2018 de 14h00 à 20h00 et le 09 octobre 2018 de 09h00 à 15h00, à Porto-Vecchio.

Les vérifications finales seront effectuées le 13 octobre 2018 à 15h30 :

Garage Renault Balesi- Porto Vecchio

Prix de la main d'œuvre : 60 €/heure

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Assurances Stéphane Gaucher. Tel +33 4 50 51 57 80 ; email : asg@assurances-asg.fr

Les véhicules d'assistance ainsi que les véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'Organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au Tour de Corse Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, au plus tard le vendredi 31 août 2018. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
avec la publicité facultative des organisateurs : 3 960 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 7 920 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques rallye, pack vêtements.

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.

En cas de forfait après la date de clôture des inscriptions, la somme de 800 euros sera retenue sur le remboursement.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que la photocopie de la première page du PTH (FIA) ou PTHN (FFSA).

3.2.7.P BRIEFING

Un briefing écrit obligatoire pour les équipages est prévu par les organisateurs et diffusé lors des vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être prévu en complément. Le cas échéant, les horaires figurent dans le programme du présent règlement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la première section (ES1 et ES2), l'ordre de départ sera établi dans l'ordre croissant des numéros.

Pour la deuxième section (ES3 et ES4), l'ordre de départ en sortie de parc de regroupement, sera fonction du classement à l'issue de l'ES1.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné suivant le classement général, hors pénalités et après repositionnements éventuels de concurrents décidés par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K **et J** en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH ou PTHN).

Les voitures de la période J1/J2 sont aussi autorisées. Elles feront l'objet d'un classement spécifique.

Sont aussi autorisées les voitures de rallye Classic répondant au règlement technique 2018 :

Le règlement technique Rallye Classic a pour but d'admettre les modèles de voitures de rallye dans une configuration qui aurait pu potentiellement être utilisée de 1977 à 1981 et ceci dans la cohérence et la technologie en vigueur à cette époque.

Ce règlement ne représente pas la stricte histoire individuelle du modèle en course. Il est néanmoins en cohérence avec ce qui a pu ou aurait pu se faire réglementairement à l'époque sur ces voitures.

DEFINITION DES VOITURES AUTORISEES

Définition des périodes de l'Annexe K

Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
Période J1	1982 à 1985
Période J2	1986 à 1990

Voiture de Tourisme de série et Grand Tourisme de série ayant fait l'objet d'une homologation FIA en

Gr 1, ou 2, ou 3, ou 4 entre 1977 et 1981.

ARTICLE 2. MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS AUTORISEES OU OBLIGATOIRES

Pour les voitures de Tourisme :

Les limites de modifications accordées sont celles autorisées par le règlement Groupe 2 de l'Annexe J 1981.

Pour les voitures de Grand Tourisme

Les limites de modifications accordées sont celles autorisées par le règlement Groupe 4 de l'Annexe J 1981. Les modifications et les éléments techniques utilisés devront être en cohérence avec ce qui a pu ou aurait pu être autorisé réglementairement à l'époque sur ces voitures.

ARTICLE 3. SECURITE

Pare-brise : Verre feuilleté obligatoire

Circuit carburant : Conforme à l'Article 253.3 de l'Annexe J en cours

Siège, Extincteur, Harnais, Armature de sécurité : Se référer au tableau des équipements de sécurité

VHC de chacune des disciplines en cours.

ARTICLE 4. DOCUMENTS

Chaque voiture devra avoir un Passeport Technique 3 Volets Classic

Pour les voitures de Tourisme une fiche d'homologation Gr1/2 devra accompagner le passeport Technique

Pour les voitures de Grand Tourisme une fiche d'homologation Gr3/4 devra accompagner le passeport 3 volets.

Pour les licenciés étrangers, ils auront à fournir le document équivalent à un PTH qui les autorise à participer aux compétitions historiques dans leur pays (le cas échéant une attestation de leur ASN).

Les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance **électrique** de direction, il est également autorisé de monter une direction assistée existantes ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté sans changement de période si ce modèle n'en est pas occupé d'origine dans la période présentée.

Mesures et dispositifs de sécurité :

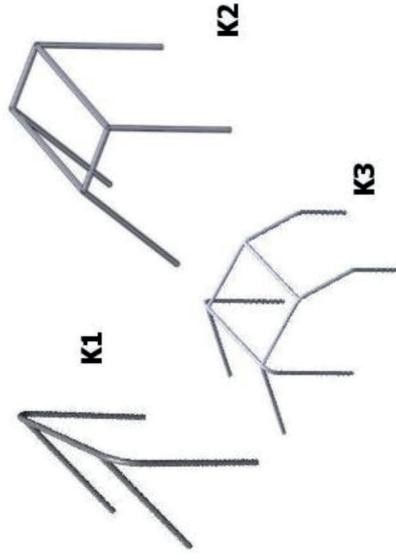
- Voitures et équipages : : Annexe K du Code Sportif de la FIA 2018 + tableau ci-après :

EQUIPEMENTS DE SECURITE RALLYE VHC

RFT	OBLIGATOIRE : selon les listes technique N° 29 et 36 de la FIA pour toutes les voitures à compter de la période I
CASQUES	Voitures avec RFT: Casques mentionnés sur liste technique N° 33 ou 41 de la FIA
	Toutes les autres voitures : Casques correspondant aux Normes de la liste technique N° 25 de la FIA
HARNAIS (Liste technique N°24 de la FIA)	Voitures avec RFT: obligatoire en cours de validité norme 8853/98 = 5 sangles (lettre C...) ou 6 sangles (lettre D...) en contact avec le corps
	Toutes les autres voitures équipées d'un arceau : minimum obligatoire en cours de validité norme 8854/98 = 4 sangles en contact avec le corps (lettre B...)
SIEGES	Voitures avec RFT : siège adapté au port du HANS, homologué selon la liste N° 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.
	Toutes les autres voitures T / CT et GT / GTS à partir de la période F : siège origine ou homologué (Voir fiche d'homologation de la voiture) ou FIA valide selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité , le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. OBLIGATOIRE : Pour les Périodes J1 et J2 sièges homologués selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité.
EXTINCTEUR	1 extincteur "système embarqué" dégoupillé ou boîtier "armé" en cours de validité selon la liste technique FIA N° 16 + 1 extincteur manuel en cours de validité selon la liste technique FIA N° 6
VETEMENTS	OBLIGATOIRE Combinaison et Gants : Résistants au feu - FIA 8856/2000
SOUS VETEMENTS	OBLIGATOIRE : Cagoule, résistant au feu selon norme FIA 8856/2000.
	OBLIGATOIRE Sous-vêtement (t-shirt manches longues, caleçon long) selon norme FIA 8856/2000.
CHAUSSURES	OBLIGATOIRE : Résistants au feu - FIA 8856/2000
CAMERA	Se référer au Règlement FFSA "Montage Caméras Intérieur Extérieur"
ARCEAU	OBLIGATOIRE à partir de la période F. voir document "Minima pour Structure de sécurité" Sauf homologation par FIA ou ASN, au minimum : les platines de pieds d'arceau doivent être fixées aux plaques de renfort sur la caisse par 3 boulons de diamètre 8mm (2 boulons pour les platines des jambes de force), les platines peuvent EN PLUS être soudées aux plaques de renfort
GARNITURE D'ARCEAU DE SECURITE HOMOLOGUEE FIA	Pour les T / CT / GT / GTS équipés d'arceau de sécurité dont l'armature de base correspond au dessin K3 les garnitures homologuées selon la Liste Technique N°23 sont OBLIGATOIRES

Minima des Armatures de sécurité Annexe K en cours

Pour les voitures fermées : T - CT - GT - GTS - GTP



Annexe VI	Année	Périodes	Observations
1.1.2 (a)	Jusqu'à 1961	A à E	Recommandé ou mini de Période

1.1.2 (b)	1962 à 1965	F : Circuit et CdC GT - GTS - GTP	Mini de Période K1 ou K2
-----------	-------------	--	-----------------------------

1.1.5 (c)	1962 à 1965 1966 à 1990	1.1.2 (b F (rallye)** dito G1 (K3+D+2P) ou** G1 à J2 G1 maximum 6 points (+1 ou 2) K13-K17-K23 Sauf si +6 points Spec de période K3+Portes+Diag Arrière G2 -> J2 = + de 6 points	<p>** 1.2.2 Homologation Annexe VI ou ASN ou FIA (VO fiche Homolog)</p>
1.1.5 (d)	1982 à 1990	J1 et J2 Groupe B +1600cc	K3 +Portes+Diag Arr+Toit+ Parebrise+Tab Bord+Péds arceau
1.1.5 (e)	1982 à 1990	Toutes autres voitures	Spec de Période, Homolog ou An VI sauf R5T et 037 structure homologuée FIA

* cf Annexe V dessins et VI règlements

** cf Annexe VI : Art 1.2 et 1.2.2: soit Conforme Annexe VI, soit homologué ASN (copie) soit homologué FIA (VO fiche homolog)

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera libre entre les Epreuves Spéciales.

A la fin de chaque étape, et après s'être soumis au contrôle horaire (CH) d'arrivée de l'étape, l'équipage conduira la voiture en parc ou zone d'assistance pour une durée maximale de trois heures (03h00).

Passé ce délai, une pénalité de cinq minutes sera appliquée pour chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire.

Les voitures devront réintégrer le parc fermé au plus tard une heure avant le départ de la première voiture pour l'étape suivante.

Les dépanneuses mises à la disposition du directeur de course au départ des ES sont destinées à libérer la route de course de toute voiture provoquant une obstruction totale et impossible à déplacer autrement qu'avec la dépanneuse.

La décision de l'intervention de la dépanneuse appartient au seul Directeur de course qui décide également du lieu de déchargement du véhicule évacué.

Les dépanneuses pourront, après le passage de la voiture Balai, prêter assistance aux voitures accidentées, à la demande du concurrent qui fera son affaire, avec le dépanneur, de la prise en charge de cette intervention.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Vu la spécificité des routes corses, la longueur des E. Spéciales, le nombre de virages au kilomètre, nous autorisons une aide électrique à la direction.

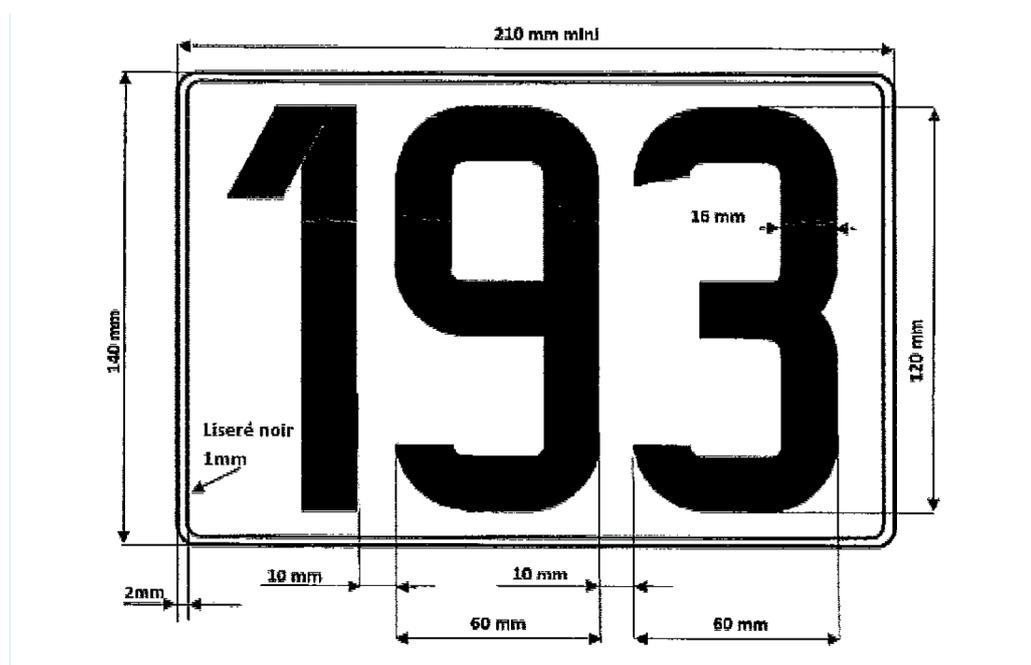
4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES (application au 8 juin 2012)

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

4.9.P BOITIER DE CONTROLE ET DE CHRONOMETRAGE G.P.S.

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents, contre caution, un boîtier de contrôle et de chronométrage G.P.S. de la marque TRIPY, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents.

L'équipement est composé de trois éléments :

- le boîtier G.P.S TRIPY proprement dit
- un câble d'alimentation préalablement installé dans la voiture, par le concurrent, avant les vérifications
- une antenne magnétique.

Une fois le matériel totalement installé et testé sous le contrôle des préposés de la Sté TRIPY, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié.

Ce matériel est susceptible d'être contrôlé en tout point du parcours par l'Organisateur, notamment au début et à la fin des ES ainsi que dans les parcs. Toute action visant à en empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course du concurrent.

Le système G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra de vérifier également la vitesse de la voiture en tout point du parcours et pourra donc servir au respect des prescriptions du Code de la Route.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire (Panneaux de portes, plaque d'immatriculation avant) et la publicité facultative (bandeaux de pare-brise droite et gauche) sont : elles seront précisées par additif.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate **est strictement interdite** de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale à proximité du rallye, via réseaux sociaux ou web n'est autorisée sans accord de l'organisateur.

Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Tour de Corse Historique représente un parcours de **862,95 km**.

Il est divisé en 4 étapes et 8 sections.

Il comporte 15 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **335 km**.

Les Epreuves Spéciales, l'itinéraire et les horaires figurent dans l'annexe "Itinéraire" (annexe 1).

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Conformes au règlement standard

Les jours de reconnaissances autorisés sont

Le vendredi 28 samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018 de 09h00 à 19h00

Le vendredi 5 samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 de 09h00 à 19h00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Après les vérifications techniques, les voitures pourront être mises en parc fermé de départ.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	Chasuble orange
Chef de poste :	Chasuble orange rayé de bleu
Radio :	Chasuble Jaune

7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes:

Avoir signifié au Directeur de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant son entrée en parc de regroupement de fin de section, ou de son entrée en parc fermé de fin d'étape.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour la section ou l'étape suivante.

Pour la section où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,

Pour chaque section non terminée, ou non effectuée, d'une pénalité de 30 minutes.

Les concurrents réintégrant le Rallye en parc de regroupement repartiront suivant leur ordre et heure d'entrée en parc, ils ne pourront prétendre à aucun repositionnement.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés en fonction de leurs numéros de course et de leurs performances réalisées au cours de l'étape, ou des étapes précédentes.

En tout état de cause, le collège des commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1.P CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué à la seconde.

7.5.9.P SYSTÈME D'ACQUISITION DES TEMPS

Le boîtier TRIPY dont les voitures sont équipées permettent l'acquisition des heures de chronométrage au passage du point GPS de contrôle, et leur envoi en direct sur un serveur informatique central en vue de l'élaboration des classements.

Le départ est donné dans les conditions du règlement standard des rallyes FFSA.

En cas de non fonctionnement de la prise de temps par GPS pour raison technique, un temps forfaitaire sera attribué par les Commissaires Sportifs selon les dispositions de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi :

- * Un classement général (Périodes E à J1) possédant un PTH
- * Un classement J2 (1986 à 1990)
- * Un classement Classic
- * Un classement pour les périodes suivantes :

Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
Périodes H2, Périodes I, IR	1976 1977 à 1981
Période J1	1982 à 1985

- * Un classement à l'indice de performance (voir tableau des coefficients en annexe 3)
- * Un classement féminin

Pendant l'épreuve :

Les classements donnés au « fil de l'eau » (scratch et par ES) engloberont la totalité des voitures sans distinction de catégories, de groupes ni de périodes.

A l'issue de chaque étape, seront publiés :

- Un classement général provisoire (périodes E à J)
- Un classement provisoire à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. COUPES/TROPHEES

La remise des prix se déroulera :

Le samedi 13 octobre 2018 à 19h00 - Porto Vecchio

Classement général :	2 trophées aux trois premiers équipages.
Classement J2	2 trophées aux trois premiers équipages
Classement pour les périodes :	2 trophées aux trois premiers de chaque période.
Classement féminin :	2 trophées au premier équipage féminin.
Classement Classic	2 trophées aux trois premiers équipages.

- Le Trophée Pierrot ORSINI sera remis au vainqueur de 3 éditions du Tour de Corse Historique
- Le Trophée Jean CANONICI des coéquipiers
- Le trophée Jean Charles MARTINETTI sera remis au vainqueur du plus grand nombre de scratch sur l'épreuve.

REGLEMENT PARTICULIER – VHRS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse, organisateur administratif et l'association Tour de Corse Historique, organisateur technique, organisent sous le patronage de la Collectivité territoriale de Corse et de la Ville de Porto-Vecchio, le 18ème Rallye Tour de Corse Historique.

Comité d'Organisation

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Secrétariat du Rallye, Adresse

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Permanence du Rallye

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Organisateur technique

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

1.1P. OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Directeur de Course : Robert GALLI (9206/0745)

Chargé des Relations avec les Concurrents : Claude PAOLETTI (40448/0606)

1.3P ; VERIFICATIONS.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives : permis de conduire, licences ou titre de participation ainsi que le certificat d'immatriculation de la voiture. (fournir la photocopie que servira à départager les ex-aequo)

Aux vérifications techniques le concurrent devra présenter la fiche d'identité ou PTHN pour véhicule historique délivré par la FFSA ou un "Laissez-passer" de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA.

Contrôle final : Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Dès son arrivée, chaque équipage doit rejoindre le parc fermé et rendre disponible sa voiture pour un contrôle rapide effectué par les commissaires techniques.

1.3.4. BRIEFING

Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le DC le mardi 09 octobre 2018 à 17h au podium de départ.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'y assister.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au Rallye de Régularité Historique Sportif Tour de Corse Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, au plus tard le vendredi 31 août 2018. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 3 960 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 7 920 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques rallye , pack vêtements .

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.

En cas de forfait après la date de clôture des inscriptions, la somme de 800 euros sera retenue sur le remboursement.

3.1.4 Voitures admissibles

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière et réparties selon les catégories suivantes :

A périodes E,F,G1 (1947 à 1969)

B périodes G2,H1,GR,HR (1970 à 1975)

C périodes H2 ,I (1976 à 1981)

D période J1 (1982 à 1985)

E période J2 (1986 à1990)

Chaque catégorie est répartie en 3 classes de cylindrées

1 - jusqu'à 1300 cm³

2 - de 1301 cm³ à 2000 cm³

3 - au dessus de 2000cm³ et turbo

Choix imposé des Moyennes : les voitures seront réparties par moyennes Basse, Intermédiaire et Haute selon les périodes et classes de cylindrée suivantes :

Basse : A1, A2 ,B1

Intermédiaire : A3, B2, B3, C1, C2, D1, E1

Haute : C3 , D2 , D 3 , E2 ,E3

Les véhicules décapotables ne seront pas admis en moyenne haute

Pour la moyenne haute, seules les voitures équipées au moins d'un arceau trois points seront acceptées

Le Directeur de course, sous réserve d'une demande de dérogation exprimée par le concurrent, au plus tard

Lors des vérifications administratives pourra modifier la catégorie de moyenne choisie, selon le type de véhicule

3.2. EQUIPAGES

Licences admises : les licences "conducteur" Internationale ou Nationale sont acceptées ainsi que les Titres de Participation Régularité International ou National.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être titulaire du permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques (homologués recommandés, et au minimum norme NF).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les catégories suivantes :

1/ Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31/12/81.

2/ Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01/01/82 et jusqu'au 31/12/90.

3/Catégorie Régularité Tourisme : voitures de tourisme en conformité avec leur homologation routière à partir du 01/01/82 et jusqu'au 31/12/90.

Toutes les voitures doivent être conformes au Code de la Route :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg)
- Ceinture de sécurité : Elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage.
- Triangle de signalisation

4.2.P ASSISTANCE

L'assistance sera libre entre les Epreuves Spéciales.

Les dépanneuses mises à la disposition du directeur de course au départ chaque Epreuve Spéciale Pourra après le passage de la voiture Balai, prêter assistance aux voitures accidentées aux frais du concurrent.

Cette assistance est limitée à l'épreuve spéciale (Départ ES, jusqu'au Point Stop).

4.9.P BOITIER DE CONTROLE ET DE CHRONOMETRAGE G.P.S.

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents un boîtier de contrôle et de chronométrage G.P.S. de la marque TRIPY, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents. L'équipement est composé de trois éléments (voir détail et montage en Annexe 2) :

- le boîtier G.P.S TRIPY proprement dit
- un câble d'alimentation préalablement installé dans la voiture, par le concurrent, avant les vérifications.
- une antenne magnétique.

Une fois le matériel totalement installé et testé sous le contrôle des commissaires techniques, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire. L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes. Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et dans le Road-Book.

6.2 RECONNAISSANCES - Conforme au programme du rallye VHC de support.

CARNET DE CONTROLE - Les fiches éventuelles des tests de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART.

Le départ sera donné en conformité avec le Programme.

7.3 CONTROLES HORAIRES

7.3.2.P PROCEDURE DE POINTAGE

- La procédure de pointage commence au moment où la voiture franchit le panneau d'entrée (panneau jaune) dans la zone d'entrée de contrôle horaire.
- Entre le panneau d'entrée de zone (panneau jaune) et le poste de contrôle, il est interdit à l'équipage d'observer un arrêt quelconque ou d'adopter une allure anormalement lente.
- Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone à proximité immédiate de la table de contrôle.
- L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet au contrôleur.
- Le Commissaire en poste inscrit alors sur le carnet de bord l'heure de présentation effective et elle seule.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour retard si l'heure de présentation du carnet au Commissaire en poste correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

ATTENTION de ne pas entrer dans la zone (après le panneau jaune) avant que la minute de pointage ne soit commencée.

Exemple : L'heure de pointage idéale est 10h34

Vous devez passer le panneau jaune entre : 10h34'00" et 10h34'59 "

Si vous passez le panneau jaune à 10h33'45" vous aurez une pénalité pour avance, même si vous présentez le carnet à 10h34

7.3.16 MISE HORS COURSE

7.3.16.1.P Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

7.5.1.1. ZONES DE REGULARITE (ZR)

Les équipages doivent parcourir les tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs et selon le choix de moyenne fait par le concurrent.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

Pour chaque zone de régularité, le chronométrage automatisé par système G.P.S. sera effectué à la seconde. Chaque seconde au dessus ou au dessous du temps imparti aux points relevés par G.P.S. (basé sur la distance depuis le départ et la moyenne imposée) entraînera une pénalité d'une seconde.

Ex : Moyenne définie 45 km/h / Longueur du secteur de zone de régularité 5, 1 km / Temps idéal : 6 mn. 48 sec.

a) Temps réalisé : 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu des tests de régularité. Le chronométrage à ces lignes intermédiaires sera également effectué à la seconde. Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité d'une seconde. Pour une même zone de régularité, il peut donc y avoir une ou plusieurs pénalités.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

-1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€

-2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

En cas de non fonctionnement de la prise de temps par GPS pour raison technique, la pénalité pour chaque tronçon du test non chronométré, sera calculée par les Commissaires Sportifs selon les dispositions suivantes :

Application d'une règle de trois :

Pénalité pour une distance de référence X kilométrage du test non chronométré

Kilométrage de la distance de référence

La distance de référence correspond à une ou plusieurs section(s) au choix des Commissaires Sportifs.

Le G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra d'en vérifier également la vitesse en tout point du parcours et pourra donc servir au respect du paragraphe précédent ainsi que des prescriptions du Code de la Route.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié (boîtier G.P.S. – antenne – alimentation) – voir l'Annexe 2 pour l'installation dans l'habitacle. Ce matériel pourra être contrôlé en tout point du parcours par l'organisateur, notamment au début et à la fin de chaque secteur de régularité. Toute action visant à en empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course.

PROCEDURE DE DEPART/D'ARRIVEE :

Le départ sera donné départ arrêté au niveau du panneau rouge à la minute pleine décomptée par les commissaires ou l'horloge placée au départ.

- Départ anticipé : Le franchissement de la ligne de départ avant le signal des commissaires ou avant le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de 10 secondes.

- Départ retardé : Le franchissement de la ligne de départ dans un délai supérieur à 10 secondes après le signal des commissaires ou le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de 10 secondes.

Les lignes d'arrivée et tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiqués.

A l'issue de chaque secteur de zone de régularité un point STOP sera matérialisé par les panneaux à fond rouge pour permettre la transmission des données de chronométrage enregistrés par G.P.S.. Les concurrents ne pourront repartir qu'après le signal du Commissaire de route préposé.

ZONE D'ETALONNAGE : Figurera dans le Road-Book VHRS remis lors des vérifications administratives.

7.5.4. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la Direction de Course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, le concurrent doit être présent au Parc fermé **15** minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage se verra pénalisé de 1 800 points (égal à 30 minutes puisque 1 seconde = 1 point) additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

7.7. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape. (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi :

- 1 classement général
- 1 classement par moyenne
- 1 classement féminin.
- 1 classement par Team (3 équipages minimum)

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 07 octobre 2017 à 19h00 - Porto Vecchio

- Classement général : 2 coupes aux trois premiers équipages
- Classement par moyenne : 2 coupes aux trois premiers équipages
- Classement féminin : 2 coupes au premier équipage féminin
- Classement par Team : 1 coupe aux trois premiers.

ANNEXE 1

Itinéraire - Horaires

TOUR DE CORSE HISTORIQUE 2018 / ITINERAIRE HORAIRE

ETAPE 1 : Porto Vecchio - Bastia

Mercredi 10 octobre 2018

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES		
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.
SECTION 1							
PORTO VECCHIO							
CH 0	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		09:00	12:30
CH 1	Ventiseri - D45		47,17	47,17	01:10	10:10	13:40
DES	<i>ES 1 : Ventiseri - Mignataghja - 20,38km</i>		0,10	47,27	00:03	10:13	13:43
AES		20,38		67,65			
CH 2	Tallone -D116		36,73	104,38	01:24	11:37	15:07
DES	<i>ES 2 : Tallone - Erbahjolo - 25,39km</i>		0,07	104,45	00:03	11:40	15:10
AES		25,39		129,84			
CH 2A	Entrée parc regroupement		33,34	163,18	01:55	13:35	17:05
SECTION 2							
FRANCARDO							
CH 2B	Sortie parc regroupement		0,00	163,18	00:50	14:25	17:55
CH 3	Ponte Leccia - D71		7,91	171,09	00:12	14:37	18:07
DES	<i>ES 3 : Ponte Leccia - Ponte Novu - 22,53 km</i>		0,24	171,33	00:03	14:40	18:10
AES		22,53		193,86			
CH 4	Barchetta -D110		10,52	204,38	00:55	15:35	19:05
DES	<i>ES 4 : Barchetta - Casamozza - 10,67 km</i>		0,10	204,48	00:03	15:38	19:08
AES		10,67		215,15			
CH 4A	Arrivée étape et début assistance Furiani		16,78	231,93	00:45	16:23	19:53
CH 4B	ENTREE PARC FERME (Place St Nicolas Bastia)		6,38	238,31	03:00	19:23	22:53
BASTIA							

total en épreuves spéciales : 78,97 Kms....total en liaisons : 158,83 Kms....total de l'étape : 237,8 Kms...

ETAPE 2 : Bastia - Calvi

Jeudi 11 octobre 2018

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES		
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.
SECTION 3							
BASTIA							
CH 4C	SORTIE PARC FERME (Place St Nicolas Bastia)		0,00	0,00		09:00	
CH 5	Molinajo - D9		36,80	36,80	00:55	09:55	13:25
DES	<i>ES 5 : Poggio Mezzana - Taglio Isolacciu - 14,85 km</i>		0,11	36,91	00:03	09:58	13:28
AES		14,85		51,76			
CH 6	Querciolo - D406		8,07	59,83	00:45	10:43	14:13
DES	<i>ES 6 : Querciolo - La Porta - 27,43 km</i>		0,11	59,94	00:03	10:46	14:16
AES		27,43		87,37			
CH 6A	Entrée parc regroupement		0,65	88,02	00:35	11:21	14:51
SECTION 4							
LA PORTA							
CH 6B	Sortie parc regroupement		0,00	88,02	00:40	12:01	15:31
CH 7	Ponte Novu - D5		30,85	118,87	01:00	13:01	16:31
DES	<i>ES 7 : Lento - Canavaghja - 26,66 km</i>		0,08	118,95	00:03	13:04	16:34
AES		26,66		145,61			
CH 8	Castifao - D247		12,22	157,83	01:00	14:04	17:34
DES	<i>ES 8 : Castifao - Olmi Capella - 20,90 km</i>		0,31	158,14	00:03	14:07	17:37
AES		20,90		179,04			
CH 8A	Arrivée étape et début assistance		48,15	227,19	01:20	15:27	18:57
CH 8B	ENTREE PARC FERME		0,85	228,04	03:00	18:27	21:57
CALVI							

total en épreuves spéciales : 89,84 Kms.....total en liaisons : 137,59 Kms.....total de l'étape : 227,43 Kms...

TOUR DE CORSE HISTORIQUE 2018 / ITINERAIRE HORAIRE

ETAPE 3 : Calvi - Ajaccio

Vendredi 12 octobre 2018

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
CALVI								
SECTION 5	CH 8C	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		09:00	12:30
	CH 9	Calvi - D81		3,47	3,47	00:10	09:10	12:40
	DES	<u>ES 9 : Notre Dame de la Serra - Col Palmarella - 43,04 km</u>		0,06	3,53	00:03	09:13	12:43
	AES		43,04		46,57			
CH 9A	Entrée parc regroupement		34,26	80,83	02:00	11:13	14:43	
PORTO								
SECTION 6	CH 9B	Sortie parc regroupement		0,00	80,83	00:50	12:03	15:33
	CH 10	Appriciana - D56		58,90	139,73	01:20	13:23	16:53
	DES	<u>ES 10 : Appriciani - Liamone - 13,88 km</u>		0,13	139,86	00:03	13:26	16:56
	AES		13,88		153,74			
	CH 11	Liamone - D25		5,04	158,78	00:40	14:06	17:36
	DES	<u>ES 11 : Liamone - Sarrola Carcopino - 25,44 km</u>		0,22	159,00	00:03	14:09	17:39
	AES		25,44		184,44			
CH 11A	Arrivée Etape et début Assistance		17,34	201,78	01:00	15:09	18:39	
CH 11B	ENTREE PARC FERME		4,89	206,67	03:00	18:09	21:39	
AJACCIO								

total en épreuves spéciales : 82,36 Kms.....total en liaisons : 123,9 Kms.....total de l'étape : 206,26 Kms....

ETAPE 4 : Ajaccio - Porto Vecchio

Samedi 13 octobre 2018

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
AJACCIO								
SECTION 7	CH 11C	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		08:30	12:00
	CH 12	Verghia - D55		29,32	29,32	00:45	09:15	12:45
	DES	<u>ES 12 : Verghia - Petra Rossa - 26,51 km</u>		0,09	29,41	00:03	09:18	12:48
	AES		26,51		55,92			
	CH 13	Les Martini - D557		23,31	79,23	01:20	10:38	14:08
	DES	<u>ES 13 : Martini - Fozzana - 14,66 km</u>		0,16	79,39	00:03	10:41	14:11
	AES		14,66		94,05			
CH 14	Pont d'Accoravo - D69		8,60	102,65	00:45	11:26	14:56	
DES	<u>ES 14 : Pont d'Accoravo - Aullene - 22,44 km</u>		0,13	102,78	00:03	11:29	14:59	
AES		22,44		125,22				
CH 14A	Entrée parc regroupement		18,30	143,52	01:10	12:39	16:09	
ZONZA								
SECTION 8	CH 14B	Sortie parc regroupement		0,00	143,52	00:40	13:19	16:49
	CH 15	Levie - D59		9,68	153,20	00:15	13:34	17:04
	DES	<u>ES15 : Levie - Col de Bacino - 20,22 km</u>		0,16	153,36	00:03	13:37	17:07
	AES		20,22		173,58			
CH 15A	ARRIVEE CH Fin de Rallye (Tropicana - Parc d'Attente Pod)		17,94	191,52	01:00	14:37	18:07	
PORTO VECCHIO								

total en épreuves spéciales : 83,83 Kms...total en liaisons : 107,15 Kms...total de l'étape : 190,98 Kms...

.....total du rallye : 862,95.....

.....total du rallye en épreuves spéciales : 335.....

.....total du rallye en liaisons : 527,69.....

ANNEXE 2

TRIPY

Annexe Tripy

Appareil GPS de contrôle et de chronométrage

DESCRIPTIF DU GPS

A votre arrivée aux contrôles techniques, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY (largeur: 16 cm; hauteur: 10 cm; profondeur avec sortie de câble: environ 8 cm)
2. une antenne extérieure aimantée (longueur de câble : environ 3m)
3. un module d'alimentation à raccorder à votre véhicule (longueur de fil : environ 1m)
4. une fixation ventouse pare-brise à placer côté co-pilote.



KIT D'INSTALLATION

Le kit d'installation Tripy vous sera remis à votre arrivée et devra être installé avant d'entrer aux contrôles techniques. Ce kit contient :

- 2 une antenne extérieure aimantée (ainsi qu'un velcro au cas où votre carrosserie ne serait pas métallique)
- 3 un module convertisseur de tension à raccorder entre votre câble d'alimentation et le GPS Tripy
- 4 une fixation ventouse pare-brise à placer côté co-pilote.

Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy sera posé et vérifié par un technicien.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique :

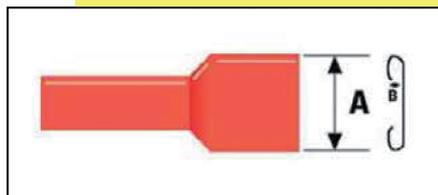
Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy. Ce câble d'alimentation électrique (6 ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie et avoir les caractéristiques suivantes:

- Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm.
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de 1 Ampère.
- Le câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy à l'aide de la ventouse.
- Les deux fils arrivant dans l'habitacle devront être équipé aux extrémités de cosse à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).



Connecteur Faston
Femelle
Isolé

A=6,3mm
B=0,8mm



Faston connector
Female
Fully insulated

A=6,3mm
B=0,8mm

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

Appendix Tripy

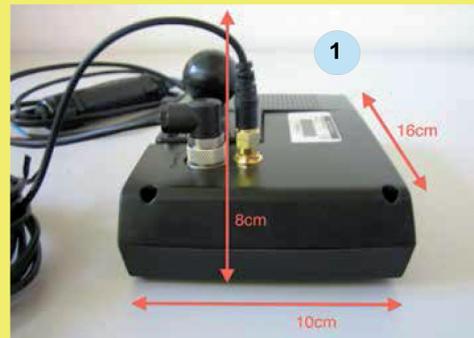
Control and Time keeping GPS device

GPS DESCRIPTION

At your arrival at technical inspection, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which checks permanently your itinerary, checks your speed and will record the time keeping points during.

This system is composed of:

1. a TRIPY GPS device (width: 16 cm; height: 10 cm; depth including cable connection: approx. 8 cm)
2. a magnetic external antenna (cable length: 5m)
3. an external power supply module to connect to your vehicle (cable length : 1m)
4. a suction cup windshield place co-pilot side



INSTALLATION KIT

The Tripy installation kit will be delivered at your arrival and must be installed before entering technical inspection. This kit contains:

- 2 a magnetic external antenna (including double sided tape to use if the body of your vehicle is not metallic)
- 3 an electronic power supply module to connect between your power cable and the Tripy GPS
- 4 a suction cup windshield place co-pilot side

During technical inspection, the Tripy GPS device will installed & checked by a technical guy.

VEHICLE ARRANGEMENT

Installing electrical power supply cable:

You shall fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy system. This electrical cable (6V or 12V) shall be connected directly from the vehicle battery and shall meet the following technical specifications:

- This power supply connection shall be made with a cable of two conductors of a 0.75mm² section.
- The positive + (indicated by a red conductor) shall be protected by a 1 Ampere fuse.
- The power cable will arrive in the cockpit, near the windscreen, copilot side, where Tripy will be installed using the suction cup.
- The two wires of the power cable shall be terminated with isolated female Faston connectors (terminals technical description here below).

This power supply shall be **PERMANENT, 24 h/day**, for the whole rally duration including when vehicle is in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

Installation de l'antenne :

- L'antenne doit être positionnée à l'extérieur du véhicule sur une partie horizontale, sur le toit du véhicule. L'embase de l'antenne est aimantée et peut donc se fixer sur une surface métallique bien plane. En cas d'impossibilité d'utiliser le système magnétique, vous pouvez utiliser le double-face fourni avec l'antenne. L'antenne devra avoir une vue maximale sur le ciel.
- Le passage du câble de l'antenne sur le joint de porte doit être réalisé de telle sorte que le câble ne puisse ni être détérioré lors de la fermeture de la portière ni arraché lorsque le co-pilote monte et descend du véhicule. L'utilisation de bande autocollante dans le passage de joint de porte est conseillée.
- L'extrémité du câble d'antenne se termine par un connecteur doré qui doit arriver à proximité immédiate de l'endroit où le GPS Tripy sera installé.



Installing antenna:

- You shall position the external antenna on a horizontal surface outside of the vehicle, on the roof, by means of the simple magnetic patch. Should the magnetic patch be inefficient (non metallic body, convertible,...), you may use a double sided sticker supplied with the antenna. The antenna shall have a maximal sky exposure.
- The cable passage through door joints shall be made such as the cable may not be damaged nor teared upon the co-pilot closing the door.
- The end of the antenna cable is terminated with a gold plated connector. You shall place antenna cable to get the gold connector close to where the Tripy will be installed.

Installation du module convertisseur de tension d'alimentation :

- Le module convertisseur de tension est équipé, à l'une de ses deux extrémités, d'un câble et de deux fils terminés par deux cosses à sertir mâles (faston). Ces deux cosses à sertir devront être connectées aux deux cosses femelles de votre câble d'alimentation (en respectant la polarité + et -).
- L'autre extrémité du convertisseur de tension est équipée d'un câble terminé par un connecteur qui doit arriver à proximité immédiate de l'endroit où le GPS Tripy sera installé.

Installing electronic power supply module:

- On one side, the power supply module is terminated with two wires with male faston connectors. These two male connectors shall be connected to the two female connector available on the electrical cable you have installed (be carefull to the correct polarities).
- On the other side, the power supply module is terminated with a connector for supplying the Tripy. You shall place this power supply module and cable to get the connector close to where the Tripy will be installed.

A connecter à votre
câble d'alimentation.
Connect to your
electrical supply cable.



A connecter au GPS
Tripy fourni.
Connect to the
provided Tripy GPS.

Installation de la ventouse et bras de fixation:

- La ventouse doit être placée au pare-brise côté co-pilote. Tout en maintenant la ventouse fermement appliquée sur le pare-brise, faites pivoter les deux bras de verrouillage afin de leurs faire faire un demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre. Cette opération verrouille la ventouse.
- A l'aide de la vis papillon, le bras peut ensuite être placé et fixé sur la boule qui surplombe la ventouse. L'autre extrémité du bras sera fixé sur une boule identique qui se trouve à l'arrière du GPS Tripy.

Installing the suction cup:

- The suction cup should be placed on the windshield (co-driver side). While holding the cup firmly applied to the windshield, rotate the two locking arms to make their turn around in the direction of clockwise. this operation locks the suction cup.
- By means of the wing screw, the arm can be placed and fixed on the ball which overlooks the cup. The other end of the arm is fixed to a ball which is identical located in the rear of the GPS.



Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé, il ne peut en aucun cas être débranché et quitter le véhicule et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Durant les contrôles administratifs, l'un des deux membres de l'équipage devra remplir un document de caution sur lequel il indiquera les données de sa carte de crédit garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de :

- Boîtier GPS Tripy : 920 € TTC
- Câble d'alimentation : 120 € TTC
- Antenne GPS : 60 € TTC

Au Parc Fermé de fin de l'épreuve, le système GPS devra être restitué aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 10 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

Once the GPS system will be installed and tested:

Once the GPS system will be completely installed and tested, it must not be disconnected and taken away from the car until the arrival of the final leg. The organizer might communicate by radio day and night by the Tripy equipment. If a vehicle does not answer because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or not correctly powered, competitor will be penalized.

DEPOSIT / RESTITUTION

During administrative checks, one of the two team members shall provide his credit card information and fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The deposit is:

- Tripy GPS device: 920 €
- Power supply cable : 120 €
- GPS antenna: 60€

The GPS system shall be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers whom are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. In all circumstances, the return of the GPS system shall be made to the organizer not later than 10 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as not returned and shall be invoiced as per the above mentioned conditions.

ANNEXE 3

TABLEAU DES INDICES DE PERFORMANCE

INDICE DE PERFORMANCE

Période	GROUPE TSRC			GROUPE GTP			GROUPE GTS			GROUPE GT			GROUPE TC			GROUPE T			
	Classe	Cylindrée	Coefficient																
E	TSRC1A	0<x<750	0.60	GTP1A	0<x<1150	0.58	GT51A	0<x<1150	0.47	GT1A	0<x<1150	0.43	TC1A	0<x<1150	0.39	T1A	0<x<1150	0.37	
	TSRC2A	750<x<1100	0.64	GTP2A	1150<x<1300	0.62	GT52A	1150<x<1300	0.51	GT2A	1150<x<1300	0.47	TC2A	1150<x<1300	0.43	T2A	1150<x<1300	0.41	
	TSRC3A	1100<x<1500	0.68	GTP3A	1300<x<1600	0.67	GT53A	1300<x<1600	0.56	GT3A	1300<x<1600	0.52	TC3A	1300<x<1600	0.48	T3A	1300<x<1600	0.46	
	TSRC4A	1500<x<2000	0.72	GTP4A	1600<x<2500	0.70	GT54A	1600<x<2500	0.59	GT4A	1600<x<2500	0.55	TC4A	1600<x<2500	0.51	T4A	1600<x<2500	0.49	
	TSRC5A	2000<x<3000	0.77	GTP5A	2500<x	0.75	GT55A	2500<x	0.65	GT5A	2500<x	0.61	TC5A	2500<x	0.55	T5A	2500<x	0.53	
	TSRC6A	3000<x<5000	0.85	GTP6A	0<x<1150	0.70	GT51B	0<x<1150	0.59	GT1B	0<x<1150	0.56	TC1B	0<x<1150	0.52	T1B	0<x<1150	0.50	
	TSRC1B	0<x<750	0.72	GTP2B	1150<x<1300	0.75	GT52B	1150<x<1300	0.64	GT2B	1150<x<1300	0.61	TC2B	1150<x<1300	0.57	T2B	1150<x<1300	0.55	
	TSRC2B	750<x<1100	0.75	GTP3B	1300<x<1600	0.80	GT53B	1300<x<1600	0.69	GT3B	1300<x<1600	0.66	TC3B	1300<x<1600	0.62	T3B	1300<x<1600	0.60	
	TSRC3B	1100<x<1500	0.80	GTP4B	1600<x<2500	0.85	GT54B	1600<x<2500	0.75	GT4B	1600<x<2500	0.72	TC4B	1600<x<2500	0.68	T4B	1600<x<2500	0.65	
	TSRC4B	1500<x<2000	0.85	GTP5B	2500<x	0.90	GT55B	2500<x	0.81	GT5B	2500<x	0.77	TC5B	2500<x	0.73	T5B	2500<x	0.70	
TSRC5B	2000<x<3000	0.90																	
TSRC6B	3000<x<5000	0.95																	
F	TSRC7	0<x<750	0.90	GTP6	0<x<1150	0.85	GT56	0<x<1150	0.76	GT6	0<x<1150	0.72	TC6	0<x<1150	0.68	T6	0<x<1150	0.65	
	TSRC8	750<x<1100	0.95	GTP7	1150<x<1300	0.90	GT57	1150<x<1300	0.81	GT7	1150<x<1300	0.77	TC7	1150<x<1300	0.73	T7	1150<x<1300	0.70	
	TSRC9	1100<x<1500	1.00	GTP8	1300<x<1600	0.95	GT58	1300<x<1600	0.86	GT8	1300<x<1600	0.82	TC8	1300<x<1600	0.78	T8	1300<x<1600	0.75	
	TSRC10	1500<x<2000	1.05	GTP9	1600<x<2500	1.00	GT59	1600<x<2500	0.91	GT9	1600<x<2500	0.87	TC9	1600<x<2500	0.83	T9	1600<x<2500	0.80	
	TSRC11	2000<x<3000	1.10	GTP10	2500<x	1.05	GT510	2500<x	0.96	GT10	2500<x	0.92	TC10	2500<x	0.88	T10	2500<x	0.85	
	TSRC12	3000<x<5000	1.15																
	TSRC13	0<x<750	1.00	GTP11	0<x<1150	0.95	GT511	0<x<1150	0.86	GT11	0<x<1150	0.81	TC11	0<x<1150	0.77	T11	0<x<1150	0.73	
	TSRC14	750<x<1100	1.05	GTP12	1150<x<1300	1.00	GT512	1150<x<1300	0.91	GT12	1150<x<1300	0.86	TC12	1150<x<1300	0.82	T12	1150<x<1300	0.78	
	TSRC15	1100<x<1500	1.10	GTP13	1300<x<1600	1.05	GT513	1300<x<1600	0.96	GT13	1300<x<1600	0.91	TC13	1300<x<1600	0.87	T13	1300<x<1600	0.83	
	TSRC16	1500<x<2000	1.15	GTP14	1600<x<2500	1.10	GT514	1600<x<2500	1.01	GT14	1600<x<2500	0.96	TC14	1600<x<2500	0.92	T14	1600<x<2500	0.88	
TSRC17	2000<x<3000	1.20	GTP15	2500<x	1.15	GT515	2500<x	1.06	GT15	2500<x	1.01	TC15	2500<x	0.97	T15	2500<x	0.93		
TSRC18	3000<x<5000	1.25	GTP16	0<x<1150	1.05	GT516	0<x<1150	0.96	GT16	0<x<1150	0.91	TC16	0<x<1150	0.87	T16	0<x<1150	0.83		
TSRC19	0<x<750	1.10	GTP17	1150<x<1300	1.10	GT517	1150<x<1300	1.01	GT17	1150<x<1300	0.96	TC17	1150<x<1300	0.92	T17	1150<x<1300	0.88		
TSRC20	750<x<1100	1.15	GTP18	1300<x<1600	1.15	GT518	1300<x<1600	1.06	GT18	1300<x<1600	1.01	TC18	1300<x<1600	0.97	T18	1300<x<1600	0.93		
TSRC21	1100<x<1500	1.20	GTP19	1600<x<2500	1.20	GT519	1600<x<2500	1.11	GT19	1600<x<2500	1.06	TC19	1600<x<2500	1.02	T19	1600<x<2500	0.98		
TSRC22	1500<x<2000	1.25	GTP20	2500<x	1.25	GT520	2500<x	1.16	GT20	2500<x	1.11	TC20	2500<x	1.07	T20	2500<x	1.03		
TSRC23	2000<x<3000	1.30																	
TSRC24	3000<x<5000	1.35																	
G	TSRC25	0<x<750	1.20	GTP21	0<x<1150	1.15	GT521	0<x<1150	1.06	GT21	0<x<1150	1.01	TC21	0<x<1150	0.96	T21	0<x<1150	0.91	
	TSRC26	750<x<1100	1.25	GTP22	1150<x<1300	1.20	GT522	1150<x<1300	1.11	GT22	1150<x<1300	1.06	TC22	1150<x<1300	1.01	T22	1150<x<1300	0.96	
	TSRC27	1100<x<1500	1.30	GTP23	1300<x<1600	1.25	GT523	1300<x<1600	1.16	GT23	1300<x<1600	1.11	TC23	1300<x<1600	1.06	T23	1300<x<1600	1.01	
	TSRC28	1500<x<2000	1.35	GTP24	1600<x<2500	1.30	GT524	1600<x<2500	1.21	GT24	1600<x<2500	1.16	TC24	1600<x<2500	1.11	T24	1600<x<2500	1.06	
	TSRC29	2000<x<3000	1.40	GTP25	2500<x	1.35	GT525	2500<x	1.26	GT25	2500<x	1.21	TC25	2500<x	1.16	T25	2500<x	1.11	
	TSRC30	3000<x<5000	1.45	GTP26	0<x<1150	1.20	GT526	0<x<1150	1.11	GT26	0<x<1150	1.06	TC26	0<x<1150	1.01	T26	0<x<1150	0.96	
	TSRC31	0<x<750	1.30	GTP27	1150<x<1300	1.25	GT527	1150<x<1300	1.16	GT27	1150<x<1300	1.11	TC27	1150<x<1300	1.06	T27	1150<x<1300	1.01	
	TSRC32	750<x<1100	1.35	GTP28	1300<x<1600	1.30	GT528	1300<x<1600	1.21	GT28	1300<x<1600	1.16	TC28	1300<x<1600	1.11	T28	1300<x<1600	1.06	
	TSRC33	1100<x<1500	1.40	GTP29	1600<x<2500	1.35	GT529	1600<x<2500	1.26	GT29	1600<x<2500	1.21	TC29	1600<x<2500	1.16	T29	1600<x<2500	1.11	
	TSRC34	1500<x<2000	1.45	GTP30	2500<x	1.40	GT530	2500<x	1.31	GT30	2500<x	1.26	TC30	2500<x	1.21	T30	2500<x	1.16	
TSRC35	2000<x<3000	1.50																	
TSRC36	3000<x<5000	1.55																	
H	TSRC37	0<x<750	1.35	GTP31	0<x<1150	1.30	GT531	0<x<1150	1.17	GT31	0<x<1150	1.11	TC31	0<x<1150	1.05	T31	0<x<1150	1.00	
	TSRC38	750<x<1100	1.40	GTP32	1150<x<1300	1.35	GT532	1150<x<1300	1.22	GT32	1150<x<1300	1.16	TC32	1150<x<1300	1.10	T32	1150<x<1300	1.05	
	TSRC39	1100<x<1500	1.45	GTP33	1300<x<1600	1.40	GT533	1300<x<1600	1.27	GT33	1300<x<1600	1.21	TC33	1300<x<1600	1.15	T33	1300<x<1600	1.10	
	TSRC40	1500<x<2000	1.50	GTP34	1600<x<2500	1.45	GT534	1600<x<2500	1.32	GT34	1600<x<2500	1.26	TC34	1600<x<2500	1.20	T34	1600<x<2500	1.15	
	TSRC41	2000<x<3000	1.55	GTP35	2500<x	1.50	GT535	2500<x	1.37	GT35	2500<x	1.31	TC35	2500<x	1.25	T35	2500<x	1.20	
	TSRC42	3000<x<5000	1.60																
	I	TSRC43	0<x<750	1.35	GTP31	0<x<1150	1.30	GT531	0<x<1150	1.17	GT31	0<x<1150	1.11	TC31	0<x<1150	1.05	T31	0<x<1150	1.00
		TSRC44	750<x<1100	1.40	GTP32	1150<x<1300	1.35	GT532	1150<x<1300	1.22	GT32	1150<x<1300	1.16	TC32	1150<x<1300	1.10	T32	1150<x<1300	1.05
		TSRC45	1100<x<1500	1.45	GTP33	1300<x<1600	1.40	GT533	1300<x<1600	1.27	GT33	1300<x<1600	1.21	TC33	1300<x<1600	1.15	T33	1300<x<1600	1.10
		TSRC46	1500<x<2000	1.50	GTP34	1600<x<2500	1.45	GT534	1600<x<2500	1.32	GT34	1600<x<2500	1.26	TC34	1600<x<2500	1.20	T34	1600<x<2500	1.15
TSRC47		2000<x<3000	1.55	GTP35	2500<x	1.50	GT535	2500<x	1.37	GT35	2500<x	1.31	TC35	2500<x	1.25	T35	2500<x	1.20	
TSRC48		3000<x<5000	1.60																
TSRC49		0<x<750	1.35	GTP31	0<x<1150	1.30	GT531	0<x<1150	1.17	GT31	0<x<1150	1.11	TC31	0<x<1150	1.05	T31	0<x<1150	1.00	
TSRC50		750<x<1100	1.40	GTP32	1150<x<1300	1.35	GT532	1150<x<1300	1.22	GT32	1150<x<1300	1.16	TC32	1150<x<1300	1.10	T32	1150<x<1300	1.05	
TSRC51		1100<x<1500	1.45	GTP33	1300<x<1600	1.40	GT533	1300<x<1600	1.27	GT33	1300<x<1600	1.21	TC33	1300<x<1600	1.15	T33	1300<x<1600	1.10	
TSRC52		1500<x<2000	1.50	GTP34	1600<x<2500	1.45	GT534	1600<x<2500	1.32	GT34	1600<x<2500	1.26	TC34	1600<x<2500	1.20	T34	1600<x<2500	1.15	
TSRC53	2000<x<3000	1.																	

GT2i

OFFRES SPÉCIALES RALLYE TOUR DE CORSE HISTORIQUE

PACK PILOTE FIA -21%

Combi
+ Gants
+ Bottines

~~457€~~

359€



59,90€

Réf. GT-GANTS3



289€

Réf. P1-SMART-ST.NG

P1
ADVANCED RACEWEAR
MADE IN ITALY

GT2i



109€

Réf. GT-BOTTINES2

ACCESSOIRE KIELDER

-14%



CLÉ À CHOC KIELDER
Réf. KWT-002-03



~~219€~~
189€

NEW!

PERCEUSE
VISSEUSE
Réf. KWT-001-07

~~169€~~
149€



~~319€~~
269€

MEULEUSE D'ANGLE
Réf. KWT-007-02

Kielder

RETROUVEZ-NOUS SUR LA COURSE

18^e ÉDITION
TOUR DE CORSE
HISTORIQUE
Le rencontre des légendes

LIVRAISON DES PIÈCES AU CAMION

WWW.GT2I.COM

04 67 13 88 10



4^e ÉDITION

CAP CORSE

HISTORIQUE



UN CONCENTRÉ D'ÉMOTIONS

DU 15 AU 17 MARS 2019

UNE ÉPREUVE HIVERNALE AU RYTHME INTENSE

TROIS JOURS
DE COURSE

VHC/VHRS
LÉGENDES

185 KM D'ÉPREUVES
CHRONOMÉTRÉES

WWW.TOURDECORSE-HISTORIQUE.FR

